

Compte rendu de la séance du vendredi 09 mars 2018

Présents : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents Représentés : GRANIER Lucien par DE LA CRUZ RUEDA Alain, PAPAIX Yvan par SOUQUET Pierre, MAURETTE Jean-François par GALIN Marcel.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PAPAIX Martine.

Ordre du jour:

1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

2/ Régie municipale camping :

- Compte administratif et compte de gestion 2017.

- Affectation des résultats

- Vote du budget annexe 2018.

3/ FDAL 2018 : dossiers subventions.

4/ Accrobranche : projet d'investissements.

5/ Evolution carrière : personnel communal.

6/ Coupes affouagères 2018.

7/ SDE09 : Modification des statuts.

8/ Avenir du CHAC.

9/ Hydroélectricité :

- Evolution et contrat d'assistance à Maître d'ouvrage pour le droit d'eau.

- Constat d'inexistence de la délibération du 26 août 2002 concernant "la nouvelle convention avec IGIC".

10/Communauté des Communes : positionnement recours administratif, CLECT

11/ Projet d'amélioration des conditions d'hébergement des pâtres en estive.

12/ Journées du livre, juillet 2018.

13/ Questions diverses.

1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Régie municipale camping :

- Compte administratif et compte de gestion 2017.

Le maire rappelle que les tarifs 2018 ont été adoptés lors d'un conseil précédent. Il donne la parole à Alain Delacruz.

A/ Compte administratif 2017 :

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance.

Monsieur le Maire avant de quitter la salle, demande à Mr DE LA CRUZ-RUEDA, adjoint, de présider la séance en son absence et de présenter le résultat de gestion 2017 pour le budget annexe régie camping en accord avec les états intermédiaires du compte de gestion de la Trésorerie Générale.

2017	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Investissement	9 188.98	10 070.09	+ 881.11
Fonctionnement	123 633.95	141 177.58	+ 17 543.63

	Résultat clôture 2016	Autofinancement affecté à l'investissement en 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	+ 17 273.52	0	+ 881.11	+ 18 154.63
Fonctionnement	+ 53 281.92		+ 17 543.63	+ 70 825.55
Solde	+ 70 555.44	0	+ 18 424.74	+ 88 980.18

Avec un Chiffre d'affaire HT de 138 435 €, l'activité du camping municipal est en croissance de 5.6% vs 2016. Le budget primitif prévoyait prévu à 144 000€.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 3017€ (2.4% vs 2016)

Les investissements ont porté sur une rénovation partielle de la maison d'animation, panneau de présentation du camping et quelques équipements pour les chalets. Cout total 9189 € HT.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2017 pour la régie camping.

- Affectation des résultats.

Après avoir examiné le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaitre :

- un excédent d'exploitation de : 70 825.55 €

Monsieur le Maire :

Propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 543.63 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	53 281.92€
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	70 825.55€
Résultat à affecter : d.= a.+c. (1)	
(Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	18 154.63 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e+f	0.00 €
Affectation(2) = d	70 825.55 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs(correspond obligatoirement au montant du b)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement(au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1	0.00 €
3) Report en exploitation R002	70 825.55 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
Déficit reporté D002(3)	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la proposition d'affectation des résultats.

- Vote du budget annexe 2018.

Monsieur le Maire :

Demande à Monsieur DE LA CRUZ-RUEDA, adjoint, de présenter le budget primitif annexe du camping pour 2018.

Fonctionnement

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Excédent de l'année 2017 affecté		70 825.55
Crédits votés	133 400.00	148 400.00
Autofinancement 2018 affecté à l'investissement	4 045.37	
Total section fonctionnement	137 445.37	219 225.55

Investissement

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	43 400.00	21 200.00
D001/R1068 investissement 2017 report excédent		18 154.63
Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
Autofinancement 2018 affecté à l'investissement		4 045.37
Total section d'investissement	43 400.00	43 400.00

Total du budget	180 845.37	262 625.55
------------------------	-------------------	-------------------

Commentaires sur le fonctionnement :

L'activité est soumise au régime de TVA. Le personnel prévu est payé à l'année.

Dépenses: La maîtrise des coûts reste la règle. Ces dépenses comprennent notamment la part de participation du personnel administratif et technique du budget principal communal.

Recettes: Elles sont en hausse de 5% par rapport à 2017.

Commentaires sur l'investissement :

L'autofinancement des années précédentes permettra de couvrir les dépenses prévues pour 43 400 €

(Etudes de vulnérabilité, aménagement chalets, mise aux normes électriques, équipement pour économie d'énergie)

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'adopter** le Budget Primitif Annexe du Camping 2018.

3/ FDAL 2018 : dossiers subventions.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des demandes de subventions à inclure dans le budget municipal de la Commune pour 2018.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4/ Accrobranche : projet d'investissements.

Monsieur le maire présente le projet de diversification des activités sur le site « Acrolus » dans le parc thermal. Notamment la création d'un mur d'escalade sécurisé dont la gestion sera assurée par l'association DPC.

Les annuités de l'emprunt (30000 € sur 7 ans) par la Commune, correspondant à cet investissement, seront remboursées par l'association DPC qui encaissera les recettes qui seront réalisées.

Où cet exposé le conseil municipal donne à l'unanimité des membres présent son accord pour cette opération.

5/ Evolution carrière : personnel communal.

Le maire propose de titulariser 2 agents qui ont atteint la limite d'utilisation en contrats de durée limitée, l'un pour l'agence postale communale sur la base de 17 heures par semaine, l'autre pour la médiathèque sur la base de 20 heures par semaine dans le cadre d'une convention avec la médiathèque départementale.

Un débat s'instaure sur leurs modalités d'utilisation. La délibération est reportée au prochain conseil municipal, après qu'aient été clarifiées pour tous les élus le volume de travail de ces 2 agents, leur mode d'utilisation, et l'éventuelle possibilité d'élargir leur travail à d'autres activités municipales.

6/ Coupes affouagères 2018.

Patrick Boyer, conseiller municipal chargé du dossier fait le point sur les inscriptions : 41 demandes ont été enregistrées en mairie (27 résidents permanents et 14 résidents secondaires) représentant 340 stères de bois. L'ONF sera sollicitée pour le marquage des arbres à abattre et la procédure d'attribution des lots sera terminée pour l'été prochain.

7/ SDE09 : Modification des statuts.

Le maire donne lecture de la proposition de modification des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ariège.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

8/ Avenir du CHAC.

Le maire donne lecture de la motion proposée pour le soutien du CHAC.
La motion est adoptée à l'unanimité.

9/ Hydroélectricité :

- Evolution et contrat d'assistance à Maître d'ouvrage pour le droit d'eau.

Le maire rappelle les procédures nécessaires pour le renouvellement du droit d'eau de la commune pour que celle-ci puisse poursuivre l'exploitation hydroélectrique de l'Ars et du Garbet au-delà du 15 novembre 2019.

Il rappelle également la procédure en cours aux côtés de l'Autorité Administrative, pour une restitution de ce droit actuellement détenu par la SA IGIC, au plus tard lors de l'expiration de la convention de concession de la commune avec cette société, c'est-à-dire le 31 décembre 1989.

Pour assumer ces tâches complexes qui nécessitent la compétence de cabinets spécialisés pour assurer ces procédures environnementales et d'expertises conformes à la loi, le maire demande confirmation par le conseil municipal de l'autoriser à faire appel à un cabinet qui sera chargé d'assister la commune dans cette tâche, de trouver les experts compétents pour les études environnementales, techniques et financières, de coordonner ces travaux et de les déposer auprès des services de la DDT.

- Constat d'inexistence de la délibération du 26 août 2002 concernant "la nouvelle convention avec IGIC".

Le maire rappelle les termes du jugement du 17 octobre 2017 du TA de Toulouse qui rétablit la commune dans la totalité de ses droits sur la base de la convention signée le 16 décembre 1989 avec la SA IGIC.

Il donne lecture du projet de délibération d'inexistence, qui doit être transmis à la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (clôture de l'instruction pour le retour du droit d'eau le 30 mars 2018), reprenant les termes du jugement du 17 octobre 2017 constatant l'inexistence des avenants 1,2 et 3, et les graves vices du consentement qui ont marqué la délibération du 26 août 2002. S'ajoute à ces constats rappelés dans ce jugement, celui de l'inexistence pure et simple de la délibération du 26 août 2002 : le contenu déposé au contrôle de légalité étant opposé au compte-rendu des débats qui ont eu lieu au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le constat d'inexistence de la délibération du 26 août 2002.

10/Communauté des Communes : positionnement recours administratif, CLECT

Le maire donne lecture d'une proposition faite par des communes voisines, de recours administratif à adresser à la Préfète, concernant l'annulation du mode de désignation et de fonctionnement, non conformes aux procédures démocratiques et réglementaires, opérées par la Communauté de communes pour la CLECT.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

11/ Projet d'amélioration des conditions d'hébergement des pâtres en estive.

Monsieur le maire :

Fait état de la réunion de travail du 16 janvier dernier avec la Fédération Pastorale et le Groupement Pastoral de Coumebière, concernant un projet de construction d'un abri principal et d'un abri secondaire, finalement au nombre de 2, sur zone d'estives couvrant la haute vallée du Garbet jusqu'au mont Ceint.

Le projet étant sous maîtrise d'ouvrage communale, le coût total de 220 000€, couvert par des subventions de 70 à 80%, pour la construction, le restant autofinancé par la commune ainsi que les analyses pour l'eau potable et les frais d'architecte (15000 EUR environ).

Si le projet est accepté il faudra pour 2018 prévoir 15 000€ au budget communal.

Où cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :

- en donnant un accord de principe sur le projet global.
- en donnant son accord sur un budget prévisionnel de 15 000€ sur l'exercice 2018 pour entamer la phase d'études.
- en réitérant son soutien aux activités pastorales sur le territoire communal.
- mais en émettant des réserves au sujet du lieu d'implantation de l'abri principal proposé par la Fédération au lieu-dit la mine des Argentières près du déversoir de l'étang de Labant au-dessus du plateau de Coumebière. Ce point nécessite des discussions complémentaires avec tous les acteurs utilisant ces espaces et la prise en compte de contraintes plus globales dans le schéma de développement communal. A titre d'exemple, pourquoi ne pas considérer une implantation sur le plateau de Coumebière où pourrait-être, si possible, installé par la même occasion un système de sanitaires compte-tenu de l'état de la zone sur fréquentée en période estivale.
- en donnant mandat à Monsieur Patrick Boyer, conseiller municipal pour discuter ces questions avec la Fédération Pastorale.

12/ Journées du livre, juillet 2018.

Le maire informe de l'état de préparation des 11èmes journées « Livre & Montagne », qui auront lieu les 20, 21 et 22 juillet prochains.

Le thème de ces journées qui sera marqué par le classement de la cascade et vallée d'Ars aux sites remarquables des Pyrénées, portera sur l'avenir économique et de l'emploi dans les montagnes du Haut-Couserans et leurs villages.

Les soirées et journées seront rythmées par les films « La vallée des montreurs d'ours » et « L'Oussaillés », le vin d'honneur du samedi de 11 heures à 12heures30 autour d'une vidéo sur la cascade et vallée d'Ars, à la sortie du livre de Michel Veysière sur le détournement des richesses hydroélectriques d'Aulus, des débats et dédicaces d'auteurs, un tour de chants occitans, et un repas de clôture musicalement animé.

13/ Questions diverses.

1/Projets touristiques.

Le maire et Alain Delacruz font le compte-rendu de la rencontre du 6 mars 2018 au siège de la comcom à St Lizier d'une délégation de la commune avec A. VAIGNEAU Président, A. SERVAT V.P. et Christine Téqui Conseillère départementale au sujet des projets soutenus par la commune pour le col de Latrape et les thermes. En attendant des résultats concrets une réunion de travail pour le centre thermal aura lieu en Mai à Aulus avec la commune, la comcom, le département et la région.

2/Espace lieu de mémoire.

Le maire informe le conseil municipal de l'attribution à la commune par le Crédit Agricole et sa commission pour le patrimoine, d'un chèques de 3000 € (remis le 6/3/2018 à St Girons) au titre du travail pour la mémoire des Juifs assignés à résidence à Aulus en 1942, déportés et exterminés pour 120 d'entre eux.

3/ Recensement population 2018.

Monsieur le maire informe le conseil municipal des résultats de l'enquête du recensement de la population :

-465 logements (résidences principales et secondaires)

-155 résidents permanents

4/ Association Foncière Pastorale : Monsieur le maire informe le conseil d'une modification nécessaire de la délibération déjà adoptée en 2016 de création de l'Association Foncière Pastorale. La superficie et le nombre de propriétaires ayant été légèrement modifiés. Cette régularisation va permettre de passer rapidement à la phase suivante ; la commission d'enquête.

Le conseil ayant ouï les modifications accepte de remplacer sur cette base nouvelle la délibération du 19 mars 2016.

5/ ONF.

Les services de l'ONF ont adressé à la commune un devis pour l'abattage d'arbres morts sur le sentier du Tuffé. Ces arbres menacent la sécurité des usagers du sentier.

Pierre SOUQUET, conseiller municipal, propose de réaliser cet entretien avec l'aide de 2 bénévoles.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien Procuration à Alain DE LA CRUZ RUEDA
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Procuration à Marcel GALIN	BONNET Marie-Anne
SOUQUET Pierre	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan Procuration à Pierre SOUQUET	

Compte-rendu affiché le 22 mars 2018 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.